

CES CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE GOUVERNENT VOTRE USAGE DE LA PLATEFORME FOREPAAS ET LA FOURNITURE DE PRESTATIONS D'EXPERTISE. EN ACCEPTANT LES PRESENTES CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE FOREPAAS, QUE CELA SOIT EN COCHANT UNE CASE OU BIEN EN SIGNANT UN FORMULAIRE DE COMMANDE REFERENÇANT EXPLICITEMENT LES CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE, VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS STIPULEES AU PRESENT DOCUMENT. SI VOUS VOUS ENGAGEZ AU NOM D'UNE PERSONNE MORALE, VOUS CERTIFIEZ ETRE EN CAPACITE D'ENGAGER LADITE PERSONNE MORALE. SI VOUS NE POSSEDEZ PAS LA CAPACITE D'ENGAGER LA PERSONNE MORALE OU SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES PRESENTES CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE, VOUS N'ETES PAS AUTORISES A UTILISER LA PLATEFORME FOREPAAS.

1. DEFINITIONS

- 1.1 « Client », « Vous », « Vos » ou « Votre » : l'entité désignée au Formulaire de Commande.
- 1.2 « Contrat » : ensemble composé, par ordre de priorité décroissant, du Formulaire de Commande et des présentes Conditions d'Utilisation du Service.
- 1.3 « Documentation » : Notre documentation (manuel d'utilisation, aide en ligne etc...) relative à la Plateforme.
- 1.4 « Données Client » : ensemble des données chargées dans la Plateforme et/ou fournies par vous ou pour votre compte en vue d'être traitées par la Plateforme (y compris tout développement spécifique créé et/ou exécuté au sein de la Plateforme et non fourni par Nous) en application du Contrat.
- 1.5 « ForePaaS », « Nous », « Nos » ou « Notre » : ForePaaS SAS, dont le siège est situé 8 rue des Gravier 92200 Neuilly-sur Seine, France.
- 1.6 « Formulaire de Commande » : document contractuel conclu entre Vous et Nous et détaillant la Plateforme et/ou les Prestations d'Expertise commandées par Vous.
- 1.7 « Frais d'Abonnement » : les frais relatifs à l'accès et l'utilisation de la Plateforme indiqués au Formulaire de Commande.
- 1.8 « Information Confidentielle » : toute information d'une Partie communiquée, confiée ou obtenue sous quelque forme que ce soit, verbale ou écrite, par l'autre Partie, incluant notamment et de manière non limitative, (a) les Données Client, (b) toute information technique, opérationnelle ou commerciale relative à la Plateforme ou aux Prestations d'Expertise, y compris la Documentation, (c) les solutions, produits, technologies, logiciels, savoir-faire, résultats matériel ou immatériels d'études, informations sur les clients et/ou prospects, stratégies d'entreprise, (d) toute information identifiée comme "confidentielle", et (e) toute information confidentielle par nature.
- 1.9 « Livrable » : tout livrable ou résultat tangible fourni par Nous dans le cadre des Prestations d'Expertise.
- 1.10 « Niveau de Service » : niveau de disponibilité de la Plateforme détaillé dans la « Politique de Support » correspondant au niveau de support choisi pour l'abonnement à ladite Plateforme. La Politique de Support est disponible à l'adresse suivante : www.forepaas.com/legal.
- 1.11 « Partie(s) » : au singulier, désigne Vous ou Nous ; au pluriel, désigne Vous et Nous.
- 1.12 « Prestations d'Expertise » : les prestations d'expertise décrites au Formulaire de Commande, pouvant correspondre à des prestations de configuration, de conseil ou de formation.
- 1.13 « Plateforme » : la solution ForePaaS commandée au Formulaire de Commande Vous permettant de développer et opérer Votre propre application de *data analytics*.
- 1.14 « Support Technique » : service de support technique détaillé dans la Politique de Support correspondant au niveau de support choisi pour l'abonnement à la Plateforme. La Politique de Support est disponible à l'adresse suivante : www.forepaas.com/legal.
- 1.15 « Tiers Autorisé » : entité autorisée par Vous à utiliser la Plateforme.

2. UTILISATION DE LA PLATEFORME

2.1 Droit d'Utilisation de la Plateforme. Lorsqu'un abonnement à la Plateforme est commandé dans un Formulaire de Commande, sous réserve de Votre respect des termes du Contrat, Nous Vous accordons pour la durée de l'Abonnement à la Plateforme mentionné au Formulaire de Commande un droit limité, mondial, non-exclusif, non-transférable (sauf comme explicitement autorisé au Contrat) d'accéder et d'utiliser la Plateforme uniquement pour (a) Vos besoins opérationnels internes ou (b) tout autre usage expressément stipulé au Formulaire de Commande (« l'Usage Autorisé »). Votre droit d'utilisation de la Plateforme est sujet à toute limitation d'usage liée à l'abonnement à la Plateforme souscrit ou indiquée au Formulaire de Commande (ensemble les « Limitations d'Usage ») et Votre droit d'utilisation de la Plateforme est soumis au bon respect des Limitations d'Usage et du Contrat. Vous êtes autorisés à permettre à un Tiers Autorisé d'accéder et d'utiliser la Plateforme dans des conditions identiques, uniquement pour un usage conforme à l'Usage Autorisé. Vous êtes seul responsable de Votre utilisation de la Plateforme, de l'utilisation de la Plateforme par un Tiers Autorisé ou du contenu des Données Client. Nous n'avons pas de responsabilité concernant la disponibilité, la véracité, le caractère approprié ou la légalité des Données Client ou de toute autre information accessible via la Plateforme.

2.2 Sélection du Prestataire d'Hébergement. Vous devez préciser au Formulaire de Commande le prestataire d'hébergement et le cas échéant la région d'hébergement sélectionnés pour l'abonnement à la Plateforme souscrit. Toute modification ou

migration vers un autre prestataire d'hébergement et/ou région d'hébergement peut entraîner un surcôt additionnel ainsi qu'une modification des Frais d'Abonnement.

2.3 Utilisation de la Documentation et des Livrables. Sous réserve de Votre respect des termes du Contrat, Nous Vous accordons pour la durée du Contrat un droit limité, mondial, non-exclusif, non-transférable (sauf comme explicitement autorisé au Contrat) d'accéder, reproduire, modifier et utiliser la Documentation et les Livrables dans le cadre de Votre utilisation de la Plateforme. Vous êtes autorisés à permettre à un Tiers Autorisé d'accéder, reproduire, modifier et utiliser la Documentation et les Livrables dans des conditions identiques.

2.4 Restriction d'Usage. Vous vous engagez à ne pas :

- (a) rendre la Plateforme accessible à quiconque hormis les Tiers Autorisés ou à utiliser la Plateforme autrement que dans le cadre de l'Usage Autorisé,
- (b) utiliser la Plateforme pour stocker ou disséminer du code malicieux,
- (c) perturber l'intégrité ou les performances de la Plateforme,
- (d) tenter d'obtenir un accès non autorisé à la Plateforme et/ou à ses systèmes et réseaux sous-jacents,
- (e) désassembler, réaliser une opération d'ingénierie inverse ou décompiler la Plateforme, ou
- (f) accéder ou utiliser la Plateforme pour (i) construire un produit ou service concurrent, (ii) construire un produit ou service utilisant des idées, fonctionnalités ou interfaces similaires à celles de la Plateforme, ou (iii) déterminer si la Plateforme rentre dans le périmètre d'application d'un brevet.

2.5 Protection En Cas d'Usage Non Autorisé. Vous vous engagez à ce que les Tiers Autorisés respectent les termes du Contrat. Vous reconnaissez que vous serez directement et entièrement responsable envers Nous en cas de mauvaise utilisation de la Plateforme ou de non-respect du Contrat par un Tiers Autorisé. Vous vous engagez à ce que Vous ainsi que les Tiers Autorisés protègent de manière raisonnable leur accès à la Plateforme et à la Documentation. En cas d'usage ou d'accès non autorisé à la Plateforme ou à la Documentation dont vous auriez connaissance, Vous vous engagez à Nous notifier par écrit et à prendre toutes les mesures requises pour mettre fin à cet accès non-autorisé dans les meilleurs délais.

2.6 Droit Réservés. Nous conservons la titularité exclusive des droits de propriété intellectuelle portant sur la Plateforme (et le logiciel sous-jacent), les Livrables et la Documentation. Votre droit d'utilisation de la Plateforme, des Livrables et de la Documentation est explicitement stipulé au Contrat.

3. SUPPORT TECHNIQUE ET NIVEAU DE SERVICE

3.1 Support Technique. Nous nous engageons à Vous fournir le Support Technique applicable à la version de la Plateforme auquel vous avez souscrit, sous réserve du bon règlement de vos Frais d'Abonnement. Vous êtes responsable de la fourniture du support aux Tiers Autorisés.

3.2 Niveau de Service. Nous nous engageons à Vous fournir le Niveau de Service applicable à la version de la Plateforme auquel vous avez souscrit, sous réserve du bon règlement de vos Frais d'Abonnement.

3.3 Calcul du Niveau de Service. La disponibilité de la Plateforme est calculée sur une base mensuelle calendaire, hors opération(s) de maintenance (qui, sauf en cas d'urgence, devront Vous être notifiées au moins 48 heures à l'avance).

3.4 Compensation. La compensation que Nous Vous accordons en cas de non-respect du Niveau de Service sera imputée sur la facture de Frais d'Abonnement suivante ou, dans le cas où le contrat serait terminé, Vous sera payé directement.

3.5 Caractère Libératoire. La compensation accordée en cas de non-respect du Niveau de Service présente un caractère libératoire et constitue l'unique compensation Vous étant due en cas d'indisponibilité de la Plateforme et/ou de non atteinte du Niveau de Service.

4. PRESTATIONS D'EXPERTISE

4.1 Prestations d'Expertise. Lorsque des Prestations d'Expertise sont commandées dans un Formulaire de Commande, nous nous engageons à exécuter ces dernières. Les détails des Prestations d'Expertise à réaliser sont déterminés par les Parties pour chaque projet et indiqués au Formulaire de Commande. Sauf mention contraire stipulée au Formulaire de Commande, (i) tout planning concernant l'exécution des Prestations d'Expertise est indicatif, et (ii) toute portion non-utilisée des Prestations d'Expertise expirera 12 mois après de la signature dudit formulaire.

4.3 Vos responsabilités. Vous vous engagez à coopérer et à fournir l'assistance, les informations, données, environnements de travail et ressources raisonnablement nécessaires à la fourniture des Prestations d'Expertise et du Support Technique. Vous reconnaissez que notre capacité à vous fournir les Prestations d'Expertise et le Support Technique dépend directement de votre capacité à respecter votre engagement décrit ci-dessus.

4.4 Retours. Si Vous Nous fournissez des retours concernant les fonctionnalités et performances de la Plateforme (y compris toute identification d'erreur potentielle ou d'améliorations), Vous Nous cédez d'une manière irrévocable tout droit, titre et intérêt (y compris tout droit de propriété intellectuelle) portant sur lesdits retours et reconnaissez Notre liberté d'utiliser ces retours sans paiement ou restriction.

5. CONDITIONS FINANCIERES

5.1 Prix. Les prix et l'échéancier de paiement sont indiqués au Formulaire de Commande. Les prix sont mentionnés hors taxes, les taxes étant supportées par Vous au taux en vigueur au jour de la facturation. Si, en raison d'un impôt ou d'une taxe, Vous êtes tenu de retenir une certaine somme sur tout paiement à effectuer envers Nous, la somme à Nous verser sera alors automatiquement augmentée afin de compenser totalement la retenue, de sorte que la somme Nous étant remise nette de toute taxe ou impôt soit équivalente au montant facturé ou étant dû autrement. Vous Nous remettrez rapidement un reçu officiel du paiement de ces taxes ou impôts aux autorités fiscales compétentes. Vous pourrez Nous remettre un certificat d'exonération jugé acceptable par les autorités fiscales françaises.

5.2 Conditions de Paiement. Sauf indication contraire au Formulaire de Commande, tous les paiements seront effectués en Euros (€), sans escompte, dans les 30 jours date de facture, par prélèvement SEPA, paiement par carte bancaire, ou virement bancaire comme stipulé au Formulaire de Commande ou sur la facture.

5.3 Indexation. Sauf indication contraire au Formulaire de Commande, lors du renouvellement d'un abonnement à la Plateforme, le prix unitaire des éléments constituant ledit abonnement sera augmenté de 7% (sept pourcent) par rapport au prix applicable lors de la période d'abonnement précédente. Le nouveau prix de l'abonnement à la Plateforme devra vous être communiqué au moins 60 jours avant le terme de la période d'abonnement en cours. Par exception, dans le cas où Vous décideriez de souscrire à un abonnement à la Plateforme moins onéreux lors du renouvellement, le prix de ce nouvel abonnement à la Plateforme sera fixé sans prendre en compte le prix unitaire applicable à l'abonnement à la Plateforme pour la période d'abonnement précédente.

5.4 Retard de paiement. Conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, toute somme due au titre du Contrat, et non payée à compter de la date d'exigibilité du paiement, entraîne le paiement par Vous de pénalités de retard dont le taux est égal au taux appliqué par la Banque centrale européenne, correspondant à son opération de refinancement la plus récente et majoré de dix (10) points, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. En complément, tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'envoi d'un courrier de rappel Vous notifiant un délai de quatorze (14) jours calendaires après lequel, à défaut de régularisation, la totalité des sommes dues au titre du Contrat deviendront exigibles de plein droit.

5.5 Suspension et Résiliation. Sans préjudice des autres dispositions du Contrat, tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'envoi d'un courrier de rappel Vous notifiant un délai de quatorze (14) jours après lequel, à défaut de régularisation, l'accès à la Plateforme sera suspendu. Le défaut de régularisation peut également entraîner la résiliation du Contrat à Vos torts exclusifs.

6. DUREE ET RESILIATION

6.1 Durée. Le Contrat prend effet à compter de la date de démarrage indiquée au Formulaire de Commande et, sauf cas de résiliation anticipée, continue pour la période d'abonnement initiale indiquée au Formulaire de Commande (la « Période d'Abonnement Initiale »). Sauf indication contraire au Formulaire de Commande, le contrat ainsi que tout abonnement expirant se renouvellera automatiquement pour des périodes additionnelles de douze (12) mois, à moins qu'une des Parties ne notifie à l'autre sa décision de ne pas renouveler le Contrat en respectant un préavis d'un (1) mois avant le terme de la période d'abonnement en cours.

6.2 Résiliation pour Manquement. Sans préjudice des autres dispositions du Contrat, en cas de manquement grave de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations non réparé dans un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le ou les manquements en cause, l'autre Partie pourra résilier le Contrat de plein droit. Par dérogation aux articles 1221 et 1222 du Code Civil, en cas de manquement à une obligation stipulée au Contrat, la Partie créancière de l'obligation renonce à en demander l'exécution forcée en nature, à l'exécuter elle-même, ou à la faire exécuter par un tiers.

6.3 Effets de la Résiliation. En cas de résiliation ou de non-renouvellement du Contrat, (a) Vous vous engagez à Nous payer les Frais d'Abonnement ainsi que les Prestations d'Expertise exécutées au prorata de leur état d'avancement à la date de résiliation, (b) Nous cesserons de Vous fournir la Plateforme, (c) Vous ne bénéficierez plus du droit d'accéder ou utiliser la Plateforme, et (d) les articles 1, 2.5, 3.5, 4.3, 5, 6, 7, 8.3, 10.4, 11, 12, 13 et 14 survivront au terme du Contrat. Dans le cas où Nous résilierions le Contrat pour manquement comme stipulé à l'article 6.2 ci-dessus, ou dans le cas où Vous résilieriez le Contrat pour toute autre raison que celle stipulée à l'article 6.2 ci-dessus, Vous vous engagez à Nous régler le total des sommes dues au Contrat jusqu'au terme de la période d'abonnement en cours.

7. INFORMATION CONFIDENTIELLE

7.1 Obligation de Confidentialité. La Partie qui reçoit une Information Confidentielle s'engage pendant la durée du Contrat et pendant deux (2) ans à compter de la résiliation ou l'expiration du Contrat, quelle qu'en soit la cause, à ce que les Informations Confidentielles émanant de la Partie qui les transmet :

- (a) soient protégées et gardées strictement confidentielles, et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres Informations Confidentielles de même importance ;
- (b) ne soient transmises qu'aux seuls membres de son personnel, prestataires tiers ou sous-traitants ayant à les connaître et ne soient utilisées par ces derniers que pour l'exécution du Contrat ;

(c) ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans un autre but que celui défini par le présent article sans le consentement préalable et écrit de la Partie qui les a transmises et ne soient notamment pas vendues, cédées, louées ou exploitées commercialement ; et

(d) ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées en tout ou partie sauf (a) en cas de nécessité pour exécuter les obligations au titre du Contrat et/ou (b) en cas d'accord spécifique et écrit de la Partie de qui elles émanent.

7.2 Divulgarion à des Tiers. En cas de divulgation à un tiers prestataire ou sous-traitant, chaque Partie s'engage à avoir en place avec ce tiers un engagement de confidentialité au moins aussi protecteur que les termes du présent article, engagement qu'elle communiquera sur demande à l'autre Partie. Par ailleurs, chaque Partie pourra divulguer, sous la plus stricte confidentialité, le Contrat et les documents y afférents (a) à ses conseils, à son courtier d'assurance, à ses commissaires aux comptes, aux organismes fiscaux et sociaux en cas de contrôle, (b) à sa maison mère, (c) sur injonction d'une autorité administrative judiciaire ou (d) lorsque cette divulgation est nécessaire pour permettre la mise en œuvre ou prouver l'existence de droits en vertu du Contrat.

7.3 Respect de la Confidentialité par les Employés, Sous-traitants et Agents. Chaque Partie se porte-fort du respect des obligations définies au présent article par ses employés, sous-traitants ou agents et sera responsable de toute divulgation faite en violation du présent article par ceux-ci. En cas de divulgation faite en violation du présent article, la Partie qui en a connaissance devra en avvertir l'autre Partie.

7.4 Limitations. Les obligations de confidentialité du présent article ne s'appliquent pas aux Informations Confidentielles :

(a) divulguées publiquement préalablement à leur communication dans le cadre du Contrat ou après cette communication mais dans ce cas en l'absence de toute faute et de violation des dispositions du présent article 7 ;

(b) déjà connues de la Partie réceptrice lors de leurs divulgations, cela pouvant être démontré par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers ;

(c) reçues d'un tiers de manière licite, sans restriction ni violation des dispositions du présent article ;

(d) résultant de développements internes entrepris de bonne foi par des employés n'ayant pas eu accès aux Informations Confidentielles ; ou

(e) dont l'utilisation ou la divulgation a été autorisée par écrit par la Partie dont elles émanent.

7.5 Effet de la résiliation sur les Informations Confidentielles. Sur demande de la Partie divulgateuse, ou dans tous les cas au terme du Contrat, la Partie réceptrice s'engage à restituer à la Partie divulgateuse ses Informations Confidentielles ou à détruire ces dernières.

8. DONNEES CLIENT

8.1 Sécurité des Données Client. Nous nous engageons à implémenter et maintenir des outils de sécurité physique et électronique ainsi que des procédures internes visant à raisonnablement prévenir les risques de perte de Données Client, ainsi que les risques d'accès, d'altération et/ou de divulgation non autorisée de Données Client. Nous nous engageons à Vous informer en cas d'accès à ou d'usage non autorisé des Données Client dont nous aurions connaissance. Dans le cas de divulgation non autorisée des Données Client dont nous aurions connaissance, Nous nous engageons à collaborer de bonne foi avec Vous afin (a) d'investiguer ladite divulgation et mettre en œuvre les démarches raisonnablement requises afin de prévenir toute nouvelle divulgation, et (b) Vous permettre de respecter Vos obligations légales de notification de tiers en cas de divulgation non autorisée de données.

8.2 Transmission de Données Client. Vous reconnaissez que l'utilisation de la Plateforme implique la transmission de Données Client via internet et que ces transmissions sont susceptibles d'être interceptées par des tiers non autorisés. Vous vous engagez à protéger vos identifiants et mot de passe, et Vous reconnaissez être seuls responsables en cas de manquement. Vous vous engagez également à sauvegarder les Données Client.

8.3 Propriété des Données Client. Les Données Client sont Votre propriété. Vous Nous concédez gracieusement une licence non-exclusive et mondiale Nous permettant d'utiliser, sous-licencier, copier, transmettre, indexer, stocker, agréger, afficher les Données Client aux seules fins de fourniture de la Plateforme (y compris aux fins d'améliorer la Plateforme), du support technique, des Prestations d'Expertise, et de gestion de compte.

8.4 Licéité des Données Client. Vous garantissez que les Données Client respectent les droits des tiers (y compris un droit de propriété intellectuelle) ainsi que les lois et règlements applicables.

8.5 Portabilité des Données Client. A condition que Vous soyez à jour dans Vos paiements, dans les sept (7) jours suivants le terme du Contrat, à Votre Demande, Nous Vous restituerons l'ensemble des Données Client sous une forme intelligible. Après restitution ou deux (2) mois après le terme du Contrat, Nous détruirons l'ensemble des Données Client dans un délai maximum de trente (30) jours.

9. DONNEES PERSONNELLES

9.1 Données Personnelles dans les Données Client. Dans le cas où les Données Client contiendraient des données à caractère personnel (au sens du « règlement général sur la protection des données » 2016/679, ci-après le « RGDP ») :

9.1.1 Respect de la réglementation par Vous. Vous vous engagez à respecter toute réglementation européenne relative aux données à caractère personnel (dont le RGDP à compter de sa date d'entrée en vigueur) applicable aux responsables de traitement. Dans ce cadre :

- (a) préalablement à tout traitement, Vous vous engagez à Nous communiquer par écrit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées ;
- (b) Vous vous engagez à ce que votre utilisation de données à caractère personnel sur la Plateforme soit conforme au périmètre mentionné ci-dessus ;
- (c) sauf accord préalable et écrit de Notre part, Vous vous engagez à n'utiliser que des prestataires d'hébergement ou des régions d'hébergement situés au sein de l'Union Européenne pour traiter des données à caractère personnel couvertes par le RGDP ;
- (d) sauf accord préalable et écrit de Notre part, Vous vous engagez à ne pas traiter de données à caractère personnel sensibles (tels que données financières ou médicales, données bancaires, données relatives à l'orientation sexuelles, données portant sur des mineurs de moins de 13 ans, données relatives à des dossiers scolaires, numéros de sécurité sociale et données similaires...) sur la Plateforme.

9.1.2 Respect de la réglementation par Nous. Sous réserve de Votre respect de l'article 9.1.1 ci-dessus, Nous nous engageons à respecter toute réglementation européenne relative aux données à caractère personnel (dont le RGDP à compter de sa date d'entrée en vigueur) applicable aux sous-traitants. Dans ce cadre :

- (a) Avec Votre assistance, nous stipulerons au Contrat le périmètre mentionné à l'article 9.1.1(a) ci-dessus ;
- (b) Nous nous engageons à respecter les obligations énoncées à l'article 28.3 (a) à (f) du RGDP. Dans ce cadre :
 - Nous nous engageons à ne traiter les données à caractère personnel que sur instruction documentée de Votre part ;
 - Nous nous engageons à ne pas transférer de données à caractère personnel hors de l'Union Européenne sans Votre accord préalable ;
 - Nous nous engageons à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel sous notre autorité soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - conformément à l'article 32 du RGPD, Nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques pour les droits et libertés des personnes physiques ;
 - Nous nous engageons à Vous informer de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement de sous-traitants, Vous donnant ainsi la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements sur la base de motifs sécuritaires ou réglementaires ;
 - en tenant compte de la nature du traitement, Nous nous engageons à Vous aider par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à Vous acquitter de Votre obligation de donner suite aux demandes de personnes concernées en vue d'exercer leurs droits ; dans ce cadre, Nous nous réservons la possibilité de Vous demander une indemnisation raisonnable en contrepartie de ladite assistance ;
 - Nous nous engageons à Vous aider à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD, compte tenu de la nature du traitement et des informations à Notre disposition ; dans ce cadre, Nous nous réservons la possibilité de Vous demander une indemnisation raisonnable en contrepartie de ladite assistance ;
 - à Votre choix, Nous nous engageons à supprimer ou à Vous retourner toutes les données à caractère personnel contenues dans les Données Client au terme de la prestation de services relatifs au traitement (dans les conditions décrites à l'article 8.5 ci-avant), et à détruire les copies existantes, à moins que le droit de l'union ou le droit de l'état membre n'exige la conservation desdites données ;
 - Nous nous engageons à Vous mettre à disposition toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article ; et
 - Nous nous engageons à permettre et contribuer à la réalisation d'audits, y compris par voie d'inspection, par Vous ou un autre auditeur mandaté par Vous et raisonnablement accepté par Nous, sous réserve que (i) lesdits audits Nous aient été notifiés au moins dix (10) jours ouvrés à l'avance, et (ii) le coût desdits audits soit à Votre charge.

10. GARANTIE ET EXONERATION

10.1 Garantie Mutuelle. Chaque Partie garantit à l'autre Partie disposer des pouvoirs et de l'autorité requise pour s'engager contractuellement à travers ce Contrat.

10.2 Notre Garantie. Nous garantissons que la Plateforme est matériellement conforme à ses spécifications telles que listées dans le Formulaire de Commande et dans la Documentation. Nous garantissons également que les Prestations d'Expertise seront fournies d'une manière professionnelle en accord avec le Formulaire de Commande. Vous devez Nous avvertir de votre demande d'action en garantie dans les trente (30) jours suivants l'apparition du défaut. En cas de non-conformité, Votre réparation consistera exclusivement en la correction de la Plateforme et/ou en la nouvelle exécution des Prestations d'Expertise ou, si la correction ou la nouvelle exécution n'est pas commercialement raisonnable, en la résiliation du Formulaire de Commande applicable et le remboursement au prorata des Frais d'Abonnement et/ou des Prestations d'Expertise non utilisés. Cette garantie ne s'appliquera pas lorsque la non-conformité est causée par une (a) mauvaise utilisation, (b) une modification non-autorisée de la Plateforme et/ou d'un Livrable, (c) les Données Client, ou (d) un produit, logiciel ou service tiers.

10.3 EXONERATION. LES GARANTIES DECRITES CI-DESSUS SONT LIMITATIVES, REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET N'INCLUENT NOTAMMENT PAS DE GARANTIES QUANT A L'APTITUDE DE LA PLATEFORME A SATISFAIRE VOS OBJECTIFS INDIVIDUELS, SON ADEQUATION A VOS BESOINS PARTICULIERS, SA QUALITE MARCHANDE, OU SON FONCTIONNEMENT DANS TOUTE COMBINAISON AUTRE QUE CELLES INDIQUEES DANS LA DOCUMENTATION, NI LA LEGALITE DE L'USAGE QUE VOUS POUVEZ EN FAIRE. NOUS NE GARANTISSONS PAS QUE LA PLATEFORME OU LA DOCUMENTATION NE CONTIENNENT AUCUNE ERREUR OU QUE L'USAGE DE LA PLATEFORME OU DE LA DOCUMENTATION SERA ININTERROMPU.

11. INDEMNISATION

11.1 Indemnisation par Nous.

(a) Nous nous engageons à Vous défendre contre toute action ou revendication d'un tiers à Votre encontre alléguant que l'utilisation de la Plateforme en conformité avec le Contrat contrefait un brevet, une marque ou un droit d'auteur (une « Action en Contrefaçon »).

(b) Nous nous engageons à Vous payer (i) les dommages et intérêts ainsi que les frais et dépens que Vous seriez condamnés à payer par une décision de justice définitive consécutive à une Action en Contrefaçon, ou (ii) toute somme due à un tiers en application d'une transaction approuvée par Nous consécutive à une Action en Contrefaçon.

(c) Nous n'avons aucune obligation à Votre égard lorsque l'Action en Contrefaçon résulte (i) de l'utilisation de la Plateforme en association avec d'autres produits, services ou matériels ; (ii) d'une partie de la Plateforme configurée spécifiquement pour Vous afin d'être conforme aux spécifications requises ou fournies par Vous (y compris toute application métier développée sur la Plateforme), ou (iii) de l'usage de la Plateforme non conforme au Contrat et/ou à la Documentation.

(d) Si la Plateforme fait l'objet ou, de Notre avis raisonnable, est susceptible de faire l'objet d'une Action en Contrefaçon, Nous pourrions, à Notre choix et à Nos frais (i) obtenir le droit Vous permettant de continuer à utiliser la Plateforme, (ii) modifier la Plateforme afin de la rendre non-contrefaisante tout en restant substantiellement équivalente d'un point de vue fonctionnel, ou (iii) si les options précédemment listées ne sont commercialement raisonnables, résilier Votre abonnement à la Plateforme et Vous rembourser les Frais d'Abonnement payés d'avance mais non encore utilisées à la date de résiliation (*prorata temporis*).

11.2 Indemnisation par Vous.

(a) Vous vous engagez à Nous défendre contre toute action ou revendication d'un tiers à Notre encontre (« Action d'un Tiers ») fondé sur (i) l'usage de la Plateforme par Vous ou un Tiers Autorisé non conforme au Contrat et/ou à la Documentation, (ii) les Données Client ou tout autre information fournie par Vous ou en Votre nom dans le cadre du Contrat, ou (iii) un usage de la Plateforme non conforme à une loi ou réglementation applicable.

(b) Vous vous engagez à Nous payer (i) les dommages et intérêts ainsi que les frais et dépens que Nous serions condamné à payer, par une décision de justice définitive consécutive à une Action d'un Tiers, ou (ii) toute somme due à un tiers en application d'une transaction approuvée par Vous consécutive à une Action d'un Tiers.

11.3 Procédure d'Indemnisation.

(a) La Partie qui subit une Action en Contrefaçon ou une Action d'un Tiers (i) s'engage à notifier rapidement l'autre Partie de ladite action, (ii) s'engage à raisonnablement coopérer dans la défense de ladite action avec l'autre Partie, et (iii) pourra, à son choix et à ses frais, apparaître dans la défense de ladite action via un conseil raisonnablement accepté par la Partie en charge de la défense.

(b) Les Parties reconnaissent et acceptent que la Partie en charge de la défense d'une Action en Contrefaçon ou d'une Action d'un tiers aura le contrôle exclusif de la défense et/ou de l'accord amiable sur ladite action.

(c) Les Parties s'accordent sur le fait que dans le cas d'une transaction, la Partie en charge de la défense ne pourra intégrer à la transaction d'obligation d'exécution forcée à la charge de l'autre Partie ou d'admission de responsabilité de l'autre Partie sans l'accord de cette dernière.

11.4 Réparation Exclusive. Les dispositions du présent article 11 définissent l'intégralité des obligations de la Partie en charge de la défense d'une Action en Contrefaçon ou d'une Action d'un Tiers et l'intégralité des réparations disponibles pour l'autre Partie au titre de ladite action.

12. RESPONSABILITE

12.1 MINIMISATION DU PREJUDICE. CHACUNE DES PARTIES DEVRA FAIRE TOUT SON POSSIBLE POUR MINIMISER LES PREJUDICES QU'ELLE POURRAIT SUBIR EN APPLICATION DES PRESENTES.

12.2 LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS UNE PARTIE NE SERA TENU RESPONSABLE D'UNE PERTE DE BENEFICES, PERTE D'UTILISATION, PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE DONNEES OU POUR TOUTS DOMMAGES INDIRECTS LIES A L'EXECUTION DU CONTRAT OU SON DEFAUT D'EXECUTION, Y COMPRIS EN CAS DE NEGLIGENCE, MEME SI LADITE PARTIE ETAIT INFORMEE DE L'EVENTUALITE DE CES DOMMAGES.

12.3 LIMITATION DE RESPONSABILITE. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LE MONTANT TOTAL DES DOMMAGES ET INTERETS AUXQUELS UNE PARTIE POURRAIT ETRE CONDAMNEE AU TITRE DU CONTRAT, TOUTES CAUSES ET TOUTS PREJUDICES CONFONDUS, EST EXPRESSEMENT ET GLOBALEMENT LIMITE AU MONTANT TOTAL HORS TAXES DES SOMMES PERÇUES PAR NOUS AU COURS DES SIX (6) MOIS PRECEDANT LE FAIT GENERATEUR DE RESPONSABILITE DONNANT LIEU A L'INDEMNISATION. IL EST PRECISE QUE LE PLAFOND DEFINI CI-AVANT NE SERA PAS APPLICABLE EN CAS DE (I) MANQUEMENT A UNE OBLIGATION DE PAYER PREVUE AU CONTRAT, (II) MANQUEMENT A L'ARTICLE 2.4 DU CONTRAT, (III) MANQUEMENT A UNE OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE, (IV) MORT, (V) DOMMAGES CORPORELS, (VI) FAUTE INEXCUSABLE, OU (VII) FAUTE INTENTIONNELLE.

12.4 REPARTITION DU RISQUE. LES PRESENTES DISPOSITIONS ETABLISSENT UNE REPARTITION DES RISQUES ENTRE VOUS ET NOUS. LE PRIX DEFINI PAR LES PARTIES REFLETE CETTE REPARTITION AINSI QUE LA LIMITATION DE RESPONSABILITE DECRITE CI-AVANT.

13. DISPOSITION GENERALES

13.1 Indépendance des Parties. Chaque Partie est réputée agir de son propre fait et n'a aucune autorité pour engager l'autre Partie pour quelque cause que ce soit. Aucune des stipulations du présent Contrat ne permet de qualifier ce Contrat d'accord de partenariat, de joint-venture ou de contrat de représentation entre les Parties, et ce pour quelque cause que ce soit.

13.2 Publicité. Vous Nous autorisez à utiliser Votre nom commercial et/ou Vos logos et/ou Vos marques commerciales sur Notre site internet, sur une liste de référence client, dans un communiqué de presse émis par Nous ou sur tout autre matériel de promotion.

13.3 Cession. Aucune Partie ne peut céder le Contrat en tout ou partie sans accord préalable et écrit de l'autre Partie. Toute cession réalisée sans l'accord de l'autre Partie sera considérée comme nulle et non avenue. Chacune des Parties peut cependant librement apporter ou transmettre, sous quelque forme que ce soit, le Contrat, notamment et sans que cela soit limitatif, par voie de fusion, scission, apport partiel d'actifs, à toute Société contrôlée de manière exclusive ou conjointe par elle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

13.4 Sous-traitance. Nous pouvons librement sous-traiter tout ou partie de la Plateforme ou des Prestations d'Expertise, étant entendu que dans tous les cas Nous demeurerons responsables envers Vous des prestations sous-traitées.

13.5 Non-sollicitation. Pour la durée du Contrat et durant douze (12) mois après l'expiration de ce dernier, Vous vous engagez, sauf accord écrit préalable de Notre part, à ne pas faire directement ou indirectement d'offre d'engagement à un de Nos collaborateurs, ou à le prendre à Votre service, sous quelque statut que ce soit, même si la sollicitation initiale est formulée par le collaborateur.

13.6 Notification. Toute notification envoyée par une Partie à l'autre Partie en vertu du Contrat doit être effectuée par écrit et (i) délivrée à la main, ou (ii) expédiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiqué aux présentes, ou à toute autre adresse communiquée par l'une des Parties à cette fin. Une notification transmise par lettre recommandée avec accusé de réception sera considérée comme délivrée à la date de sa première présentation.

13.7 Force Majeure. Aucune Partie ne verra sa responsabilité engagée ou ne sera considérée comme étant en situation de violation ou de manquement au titre du Contrat en raison d'une cause ou d'une situation échappant au contrôle raisonnable de la Partie concernée. Dans le cas où l'événement de force majeure aurait une durée d'existence supérieure à un (1) mois, chacune des Parties pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception sans que l'autre Partie puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait.

13.8 Loi Applicable. Le Contrat est soumis au droit français. Les Parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats pour la Vente Internationale de marchandises, toutes les lois nationales visant à appliquer ladite Convention ainsi que les règles de conflit de loi éventuellement applicables.

13.9 Juridiction. A défaut d'accord amiable entre les Parties, pour tout différend survenant entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat, il est fait attribution de compétence aux Tribunaux de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

13.10 Absence de Tiers Bénéficiaires. Le Contrat ne produit des effets qu'entre les Parties, à l'exclusion de tout tiers, y compris les Tiers Autorisés.

13.11 Absence de Renonciation. Le fait pour une Partie de ne pas invoquer un manquement par l'autre Partie à l'une de ses obligations, ne peut être interprété pour l'avenir comme une renonciation.

13.12 Effets d'une non-validité partielle. Dans le cas où une ou plusieurs des dispositions du Contrat seraient ou deviendraient nulles, de nul effet, illicites, inopposables ou inapplicables d'une manière quelconque, la validité, la licéité ou l'application des autres dispositions du Contrat n'en serait aucunement affectée ou altérée.

13.13 Titres. Les titres utilisés dans le Contrat n'ont qu'une valeur indicative et ne devront pas être pris en compte dans l'interprétation du contenu du Contrat.

13.14 Intégralité du Contrat. Le Contrat exprime l'intégralité des obligations des Parties eu égard à son objet et annule et remplace toute déclaration, négociation, engagement, communication orale ou écrite, acceptation, entente et accord préalable, ayant le même objet que les présentes, y compris tout accord de confidentialité précédemment conclu entre les Parties. Aucune autre condition générale ou spécifique communiquée par une Partie ne pourra être opposée à l'autre Partie à moins que les Parties n'aient exprimé d'une manière expresse et non équivoque leurs volontés de voir ces conditions s'appliquer par la signature d'un avenant reprenant clairement les termes en question.